

Références 2012

des coopérations et

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

des réseaux pour le français

dans un contexte d'internationalisation des échanges, d'intégration européenne et de diffusion instantanée de l'information par les réseaux numériques, une décision prise sur l'emploi de la langue française produit *de facto* des effets dans un ensemble plus vaste d'États ou de régions. C'est la raison pour laquelle, la France a choisi de conduire sa politique du français et de la diversité linguistique dans un dialogue étroit avec différents partenaires, tant au plan francophone qu'européen et de la latinité.

Les autorités françaises sont garantes de l'application dans notre pays des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française. Elles s'attachent en outre à favoriser les initiatives de tous ordres qui contribuent à renforcer la présence de notre langue dans la société.

Si elle intéresse en premier lieu nos concitoyens, cette action est regardée de près par tous les États ou gouvernements où le français dispose d'un statut de langue nationale ou officielle et dans ceux où, s'il n'a pas ce statut, son usage par la population est significatif.

En effet, dans un contexte d'internationalisation des échanges, d'intégration européenne et de diffusion instantanée de l'information par les réseaux numériques, une décision prise sur l'emploi de la langue française – qu'elle porte sur l'enseignement, l'intégration, le travail ou les transports – produit *de facto* des effets dans un ensemble plus vaste d'États ou de régions.

des coopérations et des réseaux pour le français

C'est la raison pour laquelle, la France a choisi de conduire sa politique du français et de la diversité linguistique dans un dialogue étroit avec différents partenaires, tant au plan francophone qu'europpéen et de la latinité.

Au plan francophone, il s'agit d'abord de mettre en valeur les avantages que procure le français comme outil de communication et facteur de développement, tandis qu'au plan européen l'accent est mis sur son apport à la diversité culturelle et linguistique. C'est parce qu'elle peut conforter la place du français dans la communication internationale et l'inscrire dans un concert de langues et de cultures qu'une politique de rapprochement entre les langues romanes est souhaitable.

Ces « cercles de solidarité », qui ont des périmètres et des portées distincts, ont comme dénominateur commun d'inscrire la politique du français dans une dynamique de concertation internationale. De nombreux acteurs – organisations non gouvernementales, associations, entreprises, chercheurs, enseignants, artistes – se constituent aussi en réseaux pour mieux toucher les différentes catégories de populations concernées par l'emploi du français dans le monde.

Le français, au cœur de la Francophonie

Soixante-quinze États et gouvernements ayant le français en partage

Forte d'une population de plus de 890 millions d'habitants et de 220 millions de locuteurs de français de par le monde, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 75 États et gouvernements qui la composent (56 membres et 19 observateurs) – soit plus du tiers des États membres des Nations unies.

La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements de l'OIF. L'une de

ses missions essentielles vise à promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique. Son action se déploie sur les cinq continents. Elle vise par exemple à améliorer les compétences des professeurs de français selon l'environnement linguistique dans lequel ils travaillent, à conforter le rôle du français comme outil de développement, à maintenir le français comme langue de communication et de négociation dans les enceintes internationales, à favoriser l'accès aux contenus numériques francophones, ou encore à promouvoir les talents littéraires en français.

Le français, langue olympique

Événement sportif, médiatique et populaire mondial, les jeux Olympiques sont une tribune de choix pour affirmer le statut du français comme langue officielle du mouvement olympique, à l'égal de l'anglais. Le respect effectif de l'usage et de la visibilité de la langue de Pierre de Coubertin dans la signalétique, les annonces et la documentation officielle des JO ne va pas de soi. Coordonnée au plus haut niveau de la Francophonie, une action gouvernementale volontariste, réunissant les ministères chargés des Affaires étrangères, des Sports et de la Culture, est menée avant, pendant et après chacune des éditions des Jeux d'été et d'hiver pour y assurer la promotion de la langue française.

Une coopération francophone dédiée à la langue française

Parce qu'ils ont un mandat politique pour promouvoir la langue française sur leurs territoires respectifs, les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande ont décidé de coordonner et

de rendre plus visible leur action. Ils se sont à cette fin regroupés en un réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques (OPALE), où l'OIF a un statut d'observateur.

Un réseau pour éclairer les politiques linguistiques

Réunis au sein d'OPALE, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et le Service de la langue française (Fédération Wallonie-Bruxelles), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (France), le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique (Québec), la Délégation à la langue française (Suisse romande) coordonnent leurs actions de promotion de la langue française pour en renforcer l'impact public. Ce réseau conduit aussi une réflexion approfondie sur les enjeux actuels du français et son rôle dans la société : communication avec le citoyen, cohésion sociale, espace public, évolution du français contemporain... Autant de thèmes sur lesquels OPALÉ appelle l'attention des autorités publiques.

De nombreux acteurs pour la promotion du français

Le ministère des Affaires étrangères et européennes

Le ministère conduit une action politique volontariste pour promouvoir la langue française dans le monde, tout particulièrement dans les régions clés pour son avenir que sont l'Europe, l'Afrique et les pays émergents. Il le fait à travers notamment deux opérateurs : l'Institut français (pour l'action culturelle extérieure de la France) et l'Agence pour l'enseignement

français à l'étranger (pour le pilotage du réseau mondial des établissements d'enseignements français).

Mais la coopération francophone ne s'exprime pas seulement à travers l'action institutionnelle : un riche ensemble d'associations et d'organisations non gouvernementales y a sa place.

Les professeurs de français

Le français est une des rares langues apprises dans quasiment tous les pays du monde : plus de 116 millions de personnes l'apprennent, selon les données de l'OIF, dont environ la moitié comme une langue étrangère.

On estime à 900 000 le nombre de professeurs de français dans le monde. Leur action se structure pour renforcer un sentiment d'appartenance à une communauté vivante et nécessaire à la francophonie.

La fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

Regroupant environ 10 % des professeurs de français dans le monde, la FIPF contribue à la promotion de la langue française, dans une perspective de mutualisation des savoirs et des compétences. Soutenir la production d'outils pédagogiques, faire du français une composante du plurilinguisme et donner du français une image vivante intégrant tous les moyens modernes de communication sont parmi ses principaux objectifs. Une plate-forme collaborative offre aux associations de son réseau un grand nombre d'activités et de services. La FIPF, qui tient tous les quatre ans son congrès mondial, bénéficie du soutien du gouvernement français et de l'OIF.

Traducteurs et interprètes

Facteurs clés du dialogue interculturel, la traduction et l'interprétation favorisent la circulation des savoirs tout en permettant aux langues de conserver leur fonctionnalité. Il s'agit de métiers indispensables à la diffusion de la langue française comme à celle des idées et des imaginaires qui s'expriment à travers elle. Des traducteurs et des interprètes ont fait le choix de se regrouper pour mieux faire reconnaître les spécificités de leurs métiers et leur contribution à la diversité culturelle et linguistique. La Société française des

traducteurs (SFT), syndicat national, réunit ainsi plus d'un millier de traducteurs professionnels en France et à l'étranger. Les traducteurs littéraires disposent quant à eux d'une représentation à travers l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF).

Au plan européen, le Réseau européen des centres internationaux de traducteurs littéraires (RECIT) offre des résidences aux traducteurs et organise des rencontres avec des écrivains.

Un réseau international des interprètes de conférence

L'Association internationale des interprètes de conférences (AIIC) regroupe près de 3 000 interprètes de conférence répartis dans une centaine de pays. Elle négocie des accords collectifs sur les conditions d'emploi et de rémunération auprès de grandes organisations internationales ; elle assure la promotion de l'excellence professionnelle et contribue avec l'Organisation internationale de normalisation à la mise au point de normes de travail et de service. Membre de l'AIIC, l'Association française des interprètes de conférences compte 450 membres ayant leur domicile en France.

Un mouvement associatif diversifié

Un mouvement associatif dynamique se consacre à la promotion de la langue française. Ainsi, par exemple, l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) fédère l'action d'une centaine d'associations francophones et contribue à prolonger l'action du ministère de la Culture et de la Communication en matière de sensibilisation des publics.

Des réseaux sont actifs pour renforcer l'usage de notre langue dans certains domaines cruciaux pour son avenir. Le Forum francophone des affaires (FFA) réunit ainsi un grand nombre d'acteurs qui s'attachent à faire vivre la langue française dans les échanges économiques.

Parce que de nombreux concepts, notamment juridiques, sont étroitement liés à la langue qui les désigne, des professions se regroupent autour d'une appartenance linguistique commune, pour défendre la fonctionnalité du français dans le secteur qu'elles représentent. Tel est l'objectif, par exemple, de la fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones (FIDEF), de l'association internationale des démographes de langue française (AIDELF), ou encore de l'association des informaticiens de langue française (AILF)

Les caravanes des dix mots

Les expressions culturelles jouent un grand rôle dans le sentiment d'appartenance à la francophonie. Les caravanes des dix mots, nées en 2003 à Lyon à l'initiative du théâtre des Asphodèles, se sont d'abord déployées sur le territoire rhône-alpin, puis dans l'Hexagone, pour essaimer sur les cinq continents et se réunir tous les deux ans en marge des Sommets de la Francophonie. Elles consistent en des projets culturels très divers (danse, musique, conte, slam...) dont le point commun est l'usage de la langue française. Les équipes artistiques issues du monde entier qui portent ces projets vont à la rencontre de populations souvent éloignées des pratiques culturelles. Une francophonie des peuples s'esquisse ainsi, avec le français comme trait d'union.

Les enjeux de la normalisation

La place du français dans le système international de normalisation est un enjeu économique et culturel de taille. La capacité à produire et diffuser des normes en langue française est très directement liée au statut de notre langue à l'Organisation internationale

de normalisation (ISO) et à l'influence qu'y exerce l'expertise française. L'Agence française de normalisation (Afnor) y contribue, mais les solidarités francophones y ont aussi toute leur place.

Un réseau francophone pour la normalisation

Mis en place en 2007 par l'Afnor et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), le Réseau normalisation et Francophonie (RNF) regroupe un grand nombre d'organismes nationaux de normalisation ou de promotion de la qualité actifs dans le monde entier. Il conduit une mission d'appui à la normalisation dans les pays francophones, tout particulièrement les pays en développement d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. Des normes en français peuvent ainsi y être diffusées dans des domaines aussi divers que la construction, le développement durable et la responsabilité sociétale des organisations. Le réseau est également présent dans de nombreuses rencontres internationales liées à la normalisation, au multilinguisme et à l'aide au développement.

France-Québec : un lien particulier

Depuis 1967, la France entretient avec le Québec des relations directes et privilégiées, sur la base de liens historiques, culturels et économiques. La communauté de vues et d'intérêts entre la France et le Québec concerne au premier chef la langue française. Cette entente repose sur un constat : dans les deux pays, l'emploi du français est garanti par un ensemble de textes législatifs et promu par une action politique volontariste. Les enjeux sont partagés : la mondialisation incite à valoriser le rôle du français comme langue de cohésion et d'ouverture au monde.

Plusieurs projets bilatéraux de coopération ont été entrepris ces dernières années, dont la visée commune est d'être utile au citoyen. Ainsi, par exemple, dans le cadre d'un groupe de travail franco-québécois sur la modernisation de l'État, des principes et recommandations ont été mis au point pour une langue administrative de qualité, compréhensible par l'utilisateur. Dans le prolongement de ces travaux, un guide des bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne a également été édité.

La langue française dans l'entreprise

Les pratiques linguistiques dans l'entreprise produisent des effets structurants au-delà du seul milieu de travail : elles ont des conséquences sur l'emploi des langues dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (consommation, loisirs, santé...). Pour mettre en lumière les atouts du français dans un contexte d'extension de l'anglais dans le monde du travail, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office québécois de la langue française ont entrepris de mener un projet commun destiné à identifier les bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises. Approuvé le 8 mars 2011 par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, ce projet a pour objectif d'élaborer une stratégie commune d'intervention pour la mise en valeur du français et la défense des droits des travailleurs francophones.

En complément à la coopération conduite au niveau gouvernemental, les deux associations France-Québec (en France) et Québec-France (au Québec) mettent en

place d'importants échanges scolaires et culturels entre Français et Québécois, sur la base d'une langue partagée.

Un Forum mondial de la langue française

Si les Sommets des chefs d'État et de gouvernements ayant le français en partage reflètent le visage politique et institutionnel de la Francophonie, ils ne constituent pas une enceinte adaptée pour rendre compte de la réalité et de la vitalité économique, démographique et culturelle francophones.

Il est donc apparu nécessaire de créer une occasion de rencontres et d'échanges sur les enjeux les plus actuels de la francophonie, qui réunisse les promoteurs de la langue française au-delà des seuls pays membres de l'OIF.

Une première édition consacrée à la jeunesse

Dans la majorité des pays de la Francophonie, 60 % de la population a moins de 30 ans. Le premier Forum mondial de la langue française organisé à Québec du 2 au 6 juillet 2012 se donne pour objectif de faire entendre leur voix et leur perception des atouts que représente la langue française pour l'emploi, la mobilité, la circulation des savoirs et les expressions culturelles. Ces enjeux sont particulièrement cruciaux pour l'Afrique et les pays du Sud, largement représentés lors du Forum.

L'Europe : le défi de la diversité culturelle et linguistique

L'Union européenne fait du multilinguisme une priorité de son action. Cette orientation est toutefois contredite par la suprématie de l'anglais dans les systèmes éducatifs nationaux : dans tous les États membres, l'anglais est la langue étrangère la plus étudiée, à l'exception du Luxembourg, où l'anglais, le français et l'allemand sont à égalité, et de l'Irlande et du Royaume-Uni, où le français est le plus répandu. Par ailleurs, si 60 % des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire étudient au moins deux langues étrangères, plusieurs États renoncent à garantir l'enseignement d'une seconde langue étrangère comme le préconise pourtant l'Union européenne depuis 2002.

Les institutions européennes représentent aussi un enjeu de taille : le français y est langue officielle et langue de travail. Son usage a cependant fortement reculé au fil des élargissements successifs, notamment à la Commission et au Conseil, même si ses positions demeurent solides au Parlement européen et, plus encore, à la Cour de justice de l'Union européenne, où il est la langue de délibéré. Cet effacement n'est pas conforme à la réalité démographique, politique et économique de la France et de la Francophonie en Europe.

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) pour coordonner les positions françaises

Chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes et pour le suivi de la présence française dans les institutions de l'UE, le SGAE prépare les positions françaises en vue d'instruire la Représentation permanente de la France à Bruxelles.

La DGLFLF est consultée sur les textes et programmes européens qui, dans des domaines tels que la mobilité, l'éducation ou la culture, comportent un enjeu linguistique.

Un vade-mecum sur le français dans les institutions européennes

Les représentants français au sein de l'UE comme les fonctionnaires ayant des relations de travail avec les institutions communautaires ont besoin de connaître les droits qui s'attachent à l'emploi de leur langue. Pour répondre à leurs attentes, le SGAE, la DGLFLF et le ministère des Affaires étrangères et européennes ont mis au point un guide leur donnant des repères et des conseils dans ce domaine.

Une concertation politique avec la Commission européenne

En 2007, la désignation, pour la première fois, d'un commissaire au multilinguisme permet à l'Union européenne de définir une politique linguistique et d'en assurer la promotion auprès des citoyens. La présidence française de l'UE put ainsi, en étroite concertation avec la Commission, organiser à Paris le

26 septembre 2008 des *États généraux du multilinguisme en Europe*, puis faire adopter le 21 novembre 2008 par le Conseil des ministres de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture une résolution définissant une stratégie européenne en faveur du multilinguisme.

Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel

Une réflexion a été conduite par le ministère de la Culture et de la Communication sur le rôle assigné à la traduction en Europe. Elle met en lumière son intérêt pour la circulation des œuvres, des savoirs et des imaginaires, et insiste sur la reconnaissance des métiers et la valorisation des technologies de la traduction. La présidence française de l'UE a repris sous la forme d'une note le fruit de cette réflexion, qui constitue un cadre de référence pour la politique européenne de traduction.

Depuis 2010, le multilinguisme ne fait plus l'objet d'une intervention spécifique de la Commission européenne. La décision de réunir dans un même portefeuille l'éducation, la culture, le multilinguisme et la jeunesse illustre une volonté d'envisager prioritairement cette question sous l'angle de l'enseignement, alors qu'elle concerne tout aussi bien le développement

économique, la cohésion sociale et les expressions culturelles.

Un dialogue se poursuit avec, notamment, la direction générale *Éducation et Culture*, pour que cette approche française puisse irriguer les réflexions et les actions de la Commission européenne.

Une action d'influence au Centre européen pour les langues vivantes (CELV)

Le CELV est une institution du Conseil de l'Europe siégeant à Graz, en Autriche. En coopération avec la division des politiques linguistiques du Conseil, le CELV contribue à promouvoir dans les États les

bonnes pratiques et les approches innovantes dans l'apprentissage des langues. Il opère par le biais de programmes de quatre ans traitant des questions pédagogiques clés.

Présence et action françaises

Principal contributeur au budget du CELV avec l'Allemagne, disposant d'un représentant à son Bureau, la France est en mesure de peser sur les orientations de cette institution et d'y maintenir une présence francophone. Parmi ces orientations, l'enseignement des langues à visée professionnelle, la formation linguistique des adultes migrants, la langue des signes et, plus généralement, l'offre de langues pour les personnes aveugles et mal-voyantes constituent des sujets d'intérêt majeur dans notre pays.

Des réseaux actifs en Europe

L'influence francophone

Le groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles permet de donner une certaine visibilité à la francophonie dans les institutions de l'Union européenne. Ce réseau organise régulièrement des événements, conférences ou séminaires en français sur des thématiques européennes, permettant également de sensibiliser les responsables de l'UE à la dimension

politique de l'action francophone. Le groupe entretient également un dialogue régulier avec le forum des francophones du Parlement européen.

De son côté, l'association des Françaises et des Français des institutions communautaires et européennes (AFFCE) traite les questions intéressant le personnel français.

Un dialogue entre institutions linguistiques

L'action de l'Union européenne vise à créer un environnement propice à la mise en place par les États membres de politiques favorisant le multilinguisme, en particulier dans le champ éducatif.

Les États disposent donc d'une grande marge de manœuvre pour prendre des initiatives en la matière et pour conduire un dialogue en dehors du cadre communautaire.

La Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN)

Fondée à Stockholm en 2003, la FEILIN réunit quarante institutions et administrations impliquées dans la promotion des langues nationales de l'Europe et plus généralement de sa diversité culturelle et linguistique. Tous les États de l'Union y sont représentés par un, parfois deux organismes. La fédération est également ouverte aux institutions de pays n'appartenant pas à l'UE (Norvège) ou étant candidats à l'adhésion (Croatie, Islande). La France y est représentée par la DGLFLF. Forte de sa légitimité, la FEILIN coordonne différents projets dans des domaines tels que la lexicologie ou l'observation des politiques linguistiques. Ses conférences annuelles, auxquelles la Commission européenne est conviée, permettent de mettre en regard les politiques de la langue menées en Europe dans des champs aussi divers que l'enseignement, les technologies, le développement économique ou l'inclusion sociale.

Une mobilisation en France

La crédibilité des positions françaises en Europe dépend aussi des efforts consentis en France même. L'action gouvernementale s'appuie sur des relais, pour être en situation de toucher un public aussi large que possible. L'*Observatoire européen du plurilinguisme (OEP)*, qui fédère plusieurs structures associatives et

coopère avec différents partenaires en Europe, est au nombre de ceux-ci. Son action d'observation, ses initiatives pour sensibiliser la société et encourager la recherche permettent à la politique du plurilinguisme de trouver un meilleur écho dans la société.

Un réseau de centres culturels à Paris

Paris est la capitale qui regroupe le plus grand nombre d'instituts culturels étrangers. Plus de quarante d'entre eux sont réunis au sein d'un *Forum des instituts culturels étrangers à Paris (Ficep)*, qui joue un rôle clé pour la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Chaque année, la *Semaine des cultures étrangères à Paris* est l'occasion, autour de la *Journée européenne des langues* célébrée le 26 septembre, de faire connaître au grand public les langues promues par les instituts membres du Ficep et de conduire une sensibilisation en profondeur aux enjeux de la diversité linguistique.

Un « passeport pour les langues » pour s'initier aux langues les plus diverses, des « *speak dating* » pour affermir ses compétences communicatives dans un cadre convivial, des conférences, des débats... Autant d'opérations soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication, susceptibles de rencontrer une audience plus large encore en se développant dans d'autres grandes villes françaises.

Langues romanes : des coopérations partielles, une solidarité en devenir

Sur les 500 millions d'habitants que compte l'Union européenne, plus de 200 millions parlent une langue latine. Il y a dans le monde environ 800 millions de personnes qui ont une langue latine comme langue maternelle. Près de 70 États ou gouvernements ont une langue romane comme langue officielle ou co-officielle.

Des organisations internationales structurent le dialogue entre les États représentés au sein de ces aires linguistiques : Communauté des pays de langue portugaise, Organisation des États ibéro-américains, Organisation internationale de la Francophonie.

La diffusion internationale des langues romanes est un levier pour la diversité linguistique, par exemple dans les systèmes éducatifs et les institutions intergouvernementales, à la condition que les États et les organisations concernés aient la volonté de valoriser les atouts que constitue la proximité de ces langues. La mise en place d'une structure de coopération pour les langues romanes analogue, par exemple, au Conseil des langues nordiques pour les langues scandinaves, constituerait un premier pas dans cette direction.

Une organisation au service des langues latines

Organisation intergouvernementale basée à Paris, l'Union latine regroupe la plupart des États de langue et de culture d'origine latine. Elle œuvre en faveur de la connaissance et du rapprochement des langues latines. Son action porte ainsi sur l'observation de la place des langues, notamment latines, dans la société de la connaissance (cyberespace, sciences, techniques...). Elle consiste également à développer l'intercompréhension en langues romanes qui, en s'appuyant sur des compétences partielles permettant d'appréhender plusieurs langues, constitue un lien communicatif en plein essor. Elle concerne, enfin, l'aménagement linguistique, à travers le réseau panlatin de terminologie *Realiter*, qui favorise la gestion et la diffusion de ressources terminologiques en langues romanes dans plusieurs domaines (santé, économie, publicité...), et le réseau *Neorom* qui observe la néologie dans les langues latines. Ces actions placent la langue française dans une politique originale en faveur de la pluralité linguistique.

La société civile s'organise pour défendre la diversité

Des initiatives nombreuses se développent pour appréhender la diversité culturelle et linguistique comme une valeur dont le partage par le plus grand nombre de citoyens et d'organisations dans le monde est porteur d'un développement économique, social et culturel plus équilibré et respectueux des identités.

Cet objectif constitue, par exemple, le dénominateur commun de projets aussi différents que le programme *Sorosoro*, qui s'attache à préserver l'héritage linguistique de la planète, ou la valorisation par l'association *Diversum* des organisations soucieuses de l'empreinte culturelle qu'elles laissent dans la société.

Un réseau mondial pour la diversité linguistique

Le réseau *Maaya* est une plate-forme d'échanges et de partage réunissant notamment de nombreux acteurs de la société civile dans le monde, désireux d'encourager les gouvernements et les institutions à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la diversité linguistique. Promouvoir une éducation bi- et/ou multilingue basée sur la langue maternelle, développer la localisation des logiciels et l'égal accès de toutes les langues au cyberespace, contribuer à la création et au partage de ressources linguistiques figurent parmi les objectifs principaux de ce réseau.

Des communautés numériques autour de la langue française

Le numérique est un indispensable vecteur pour la diffusion de la langue française. D'innombrables sites internet offrent ainsi aux citoyens, en France et dans le monde, des ressources ou des services sur la langue française : son emploi, sa grammaire, sa diffusion...

Surtout, des communautés d'internautes se développent, animées par le souci d'échanger sur tel ou tel aspect de notre langue. Certaines sont directement liées à l'exercice d'une profession : traducteur, interprète, correcteur... D'autres sont réunies par un intérêt commun pour un aspect de la politique linguistique : rectifications orthographiques, langues régionales, technologies de la langue...

Signalons dans ce paysage le rôle de l'encyclopédie multilingue sur internet *Wikipédia*, dont la version francophone est en progression croissante : la répartition des articles par langues place le français au troisième rang derrière l'anglais suivi de l'allemand. L'encyclopédie est alimentée en permanence par une communauté dynamique de « wikipédiens » qui, même si sa visée première n'est pas la promotion de la langue française dans le monde, y contribue très positivement. Le *wiktionnaire*, dictionnaire libre et gratuit que chacun peut modifier et améliorer, est un autre exemple d'outil qui sert la connaissance de notre langue. Ces pratiques et ces communautés suscitent donc à juste titre l'intérêt des institutions chargées de la politique du français.

Le wikiLF pour enrichir la langue française

Un vocabulaire français clair et précis est nécessaire pour désigner les réalités nouvelles qui prennent place dans la vie quotidienne et professionnelle. Partant du constat que le dispositif institutionnel d'enrichissement de la langue française a tout à gagner à recueillir l'avis et les propositions du public sur les termes les plus à même de répondre à ces besoins de communication, la DGLFLF a créé un wikiLF, outil collaboratif de dialogue en ligne. Les internautes peuvent ainsi proposer aux commissions de terminologie des équivalents français à des termes étrangers, faire des propositions de termes à étudier en priorité ou encore départager par un vote les choix envisagés par les commissions. Autour de ce wikiLF se retrouve ainsi une communauté d'internautes apportant une contribution utile à l'évolution de notre langue.

Sitographie

Francophonie

Organisation internationale de la Francophonie

www.francophonie.org

OPALE

www.reseau-francophone-opale.org/opale_accueil.html

Organismes et institutions membres du réseau :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la langue française

www.languefrancaise.cfwb.be

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

www.lettresetlivre.cfwb.be/?id=97

France

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

www.dglf.culture.gouv.fr

Forum mondial de la langue française

www.forumfrancophonie2012.org

Québec

Conseil supérieur de la langue française

www.cslf.gouv.qc.ca

Office québécois de la langue française

www.oqlf.gouv.qc.ca

Secrétariat à la politique linguistique

www.spl.gouv.qc.ca

Suisse romande

Délégation à la langue française

www.cijp.ch/index.php

Société française des traducteurs

www.sft.fr/index.php

Association des traducteurs littéraires de France

www.atlf.org

Centres RECIT

www.re-cit.eu

Association internationale des interprètes de conférence

www.aiic.net

Association française des interprètes de conférence

<http://france.aiic.net>

Fédération internationale des professeurs de français

www.fipf.org

Association francophone d'amitié et de liaison

www.afalassociation.com

Forum francophone des affaires

www.ffa-int.org

Caravanes des dix mots

www.caravanedesdixmots.com

Fédération internationale des experts-comptables et

commissaires aux comptes francophones

www.fidef.org

Association internationale des démographes de langue française

www.aidelf.org

Association des informaticiens de langue française

www.aifl.asso.fr

Agence française de normalisation

www.afnor.org

Bureau de Normalisation du Québec

www.bnq.qc.ca

Organisation internationale de normalisation

www.iso.org/iso/fr/home.htm

Réseau Francophonie et Normalisation

www.lernf.org

Association France-Québec

www.francequebec.fr

Association Québec-France

www.quebecfrance.qc.ca

Europe

Secrétariat général des affaires européennes

www.sgae.gouv.fr/gcp/pages

Commission européenne – Direction générale Éducation et Culture

www.ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_fr.htm

Conseil de l'Europe – Division des politiques linguistiques

www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_fr.asp

Centre européen pour les langues vivantes

www.ecml.at

Fédération européenne des institutions linguistiques nationales

www.efnil.org

Observatoire européen du plurilinguisme

<http://plurilinguisme.europe-avenir.com>

Forum des instituts culturels étrangers et Paris

www.ficep.info

Langues romanes

Union latine

www.unilat.org

Diversité

Sorosoro

www.sorosoro.org

Diversum

www.diversum.net/fr

Réseau Maaya

www.maaya.org

Communautés numériques

Wikipedia

www.fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Accueil_principal

WikiLF

wikilf.culture.fr

Wiktionnaire

http://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:%C3%80_propos

Principaux ministères et institutions actifs dans la promotion du français

Ministère des Affaires étrangères et européennes

www.diplomatie.gouv.fr/fr

Ministère de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

Institut français

www.institutfrancais.com

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

www.aefe.fr

Cooperation and networks for the French language

The French authorities are the guarantors of the implementation in our country of laws and regulations relating to the use and enrichment of the French language. They also endeavour to promote initiatives of all kinds that help strengthen the presence of our language in society.

Although its primary interest is in our citizens, this activity is studied closely by all States or governments wherever French has the status of a national or official language, and in those, even when it does not have this status, where its use by the local population is significant.

Indeed, in a context of the internationalisation of trade, European integration and the instant dissemination of information via digital networks, a decision made about the use of the French language - whether it relates to education, integration, work or transport - necessarily produces effects in a larger set of States or regions.

This is why France has chosen to conduct its French and linguistic diversity policy as part of a close dialogue with

various partners, be they French-speaking, European or from the Latin countries.

For the French-speaking countries, this first involves highlighting the benefits of French as a tool for communication and a factor of development, while at the European level the focus is on its contribution to cultural and linguistic diversity. It is because it can strengthen the position of French in international communication and include it in a concert of languages and cultures that a policy of rapprochement between the Romance languages is desirable.

These “circles of solidarity”, which have distinct boundaries and scopes, have as their common denominator the inclusion of the policy for the French language in a dynamic process of international cooperation. Many players – NGOs, non-profit associations, companies, researchers, teachers and artists – also form networks to better connect with the various categories of people concerned by the use of French around the world.

Cooperación y redes para el francés

Las autoridades francesas son las garantes de la aplicación en el país galo de las disposiciones legislativas y reglamentarias relacionadas con el uso y el enriquecimiento de la lengua francesa, al tiempo que se esfuerzan por promover todo tipo de iniciativas que contribuyan a afianzar la presencia del francés en la sociedad. Si bien esta acción afecta sobre todo a los ciudadanos franceses, también resulta de interés para todos los Estados o gobiernos en los que el francés cuenta con el estatus de lengua nacional u oficial o, en caso contrario, en los que el uso de dicho idioma es significativo entre la población.

Efectivamente, en un contexto de internacionalización del comercio, de integración europea y de difusión instantánea de la información a través de las redes digitales, toda decisión relativa al uso de la lengua francesa –ya sea en el ámbito de la enseñanza, la integración, el trabajo o el transporte– tiene, de hecho, efectos concretos en un conjunto más vasto de Estados o regiones.

Esta es la razón por la que Francia ha elegido llevar adelante su política sobre el francés y la diversidad lingüística en

estrecho diálogo con diferentes socios, tanto desde el punto de vista francófono como europeo y latino. Desde el enfoque francófono, se trata en primer lugar de poner de relieve las ventajas que proporciona el francés como herramienta de comunicación y factor de desarrollo, mientras que, en el plano europeo, se hace hincapié en su aporte a la diversidad cultural y lingüística. Por último, el acercamiento entre las lenguas romances es positivo en la medida en que contribuye a consolidar el lugar del francés en la comunicación internacional, y a inscribirlo en una familia de lenguas y culturas.

Estos «círculos de solidaridad», de diferentes perímetro y alcance, tienen por denominador común el inscribir la política del francés en una dinámica de concertación internacional. Por otra parte, son numerosos los actores que, como las organizaciones no gubernamentales, las asociaciones, las empresas, los investigadores, los docentes y los artistas, crean redes para llegar mejor a las diferentes categorías poblacionales afectadas por la utilización del francés en el mundo.



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00 – Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglff@culture.gouv.fr

Internet : www.dglff.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1778-8919 – ISSN en ligne : 1958-525X